



CONSEIL EUROPÉEN



Bruxelles, le 16 septembre 2010  
(OR. en)  
EUCO 22/10  
PRESSE 243

### **Liste des formations ministérielles du Conseil: incorporation de la politique spatiale et du sport**

Le Conseil européen a décidé de modifier la liste des formations du Conseil afin de refléter les modifications apportées par le traité de Lisbonne aux traités précédents en vue d'incorporer la politique spatiale à la formation "compétitivité (marché intérieur, industrie et recherche)" et la politique du sport à la formation "éducation, jeunesse et culture".

Par conséquent, la dénomination des formations du Conseil est désormais la suivante:

1. Affaires générales.
2. Affaires étrangères.
3. Affaires économiques et financières<sup>1</sup>.
4. Justice et affaires intérieures<sup>2</sup>.
5. Emploi, politique sociale, santé et consommateurs.
6. Compétitivité (marché intérieur, industrie, recherche et espace)<sup>3</sup>.
7. Transports, télécommunications et énergie.
8. Agriculture et pêche.

---

<sup>1</sup> Y compris le budget.

<sup>2</sup> Y compris la protection civile.

<sup>3</sup> Y compris le tourisme.

# **P R E S S E**

9. Environnement.

10. Éducation, jeunesse, culture et sport<sup>1</sup>.

Cette décision a pour effet la modification du règlement intérieur du Conseil (Journal officiel de l'UE L 325 du 11.12.2009, p. 35.).

---

---

<sup>1</sup> Y compris l'audiovisuel.